



Direction de l'agriculture

PŪ FA'ATERERA'A NŌ TE 'OHIPA FA'A'APU



DOCUMENT UNIQUE FAISANT OFFICE DE RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET DE CAHIER DES CHARGES

RELATIF À L'APPEL À CANDIDATURE

N° **00 3 5 5 5**

POUR LA SÉLECTION DE PORTEURS DE PROJET EN AGRO-TRANSFORMATION,
MAILLONS INTERMÉDIAIRES ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA
RESTAURATION COMMUNALE, QUI BÉNÉFICIERONT D'UN APPUI DANS LE
CADRE DU PROJET TAVIVAT (10 COMMUNES PILOTES)

Date limite de remise des dossiers de candidature :
22/07/2026 à 11h (heure de Tahiti)

*DIRECTION DE L'AGRICULTURE - 500, rue Tuterai Tane — BP 100 — 98713 Papeete — Polynésie
française | Contacts pour renseignements et retrait du dossier :
eunice.chatelain@administration.gov.pf ; margaux.perchet@administration.gov.pf*

1 - Objet de l'appel à candidature

En conformité avec l'objectif stratégique d'amélioration de notre sécurité alimentaire, inscrit dans le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 et validé par l'APF en février 2021, la direction de l'agriculture (DAG) a lancé le projet TAVIVAT (Transition Agroécologique Vivrière et Agro-Transformation) sur 10 communes pilotes (Mahina, Teva i Uta, Huahine, Taputapuatea, Taha'a, Bora Bora, Nuku Hiva, Ua Huka, Rimatara, Rurutu) de la Polynésie française avec pour objectif l'augmentation de la consommation des vivriers locaux, et ce plus spécifiquement dans la restauration scolaire.

Dans le cadre de ce projet TAVIVAT, la Direction de l'agriculture (DAG) lance un appel à candidatures visant à sélectionner des porteurs de projet d'agro-transformation, maillons ou futurs maillons intermédiaires transformant et mettant en marché des produits destinés à approvisionner prioritairement la restauration collective (cantines scolaires et autres structures collectives) dans les 10 communes pilotes du dispositif TAVIVAT.

Chaque porteur retenu participera à un séminaire de lancement (Tahiti) et bénéficiera d'un accompagnement pour une durée d'environ un an mis à disposition par la DAG. L'accompagnement et l'organisation du séminaire sera assuré par Nicky VERGNHES gérant de la SARL Hotu Fenua, un atelier de transformation qui approvisionne, via des marchés de denrées dont il est titulaire, plusieurs cantines scolaires en produits locaux (vivriers et fruits). Il apportera et partagera son savoir-faire technique, son expérience pour accompagner les porteurs de projets et assurer le suivi durant cette période.

L'objectif général de ce programme d'accompagnement est de créer et consolider des maillons de transformation capables d'organiser et de fournir une offre de vivriers locaux au sein de chaque commune pilote et de répondre durablement aux marchés publics. Cet accompagnement est prévu par le projet TAVIVAT au sein de l'action 3.1.1 intitulée "Faciliter le lien offre/demande entre restauration scolaire et l'amont de la chaîne de valeur".

À qui s'adresse cet appel à candidature ?

Cet appel à candidatures s'adresse aux personnes physiques ou morales souhaitant développer une activité de collecte, de transformation, de conditionnement, de stockage et de commercialisation de produits vivriers locaux à destination de la restauration collective.

Peuvent notamment candidater :

- les agriculteurs souhaitant diversifier ou développer leur activité;
- les entreprises de transformation agroalimentaire ;
- les artisans ou entrepreneurs porteurs d'un projet de transformation¹ ;
- les associations ;

¹ Un artisan au sens de l'article LP 122-3-1 : « [...] personnes physiques ou morales travaillant à façon qui exercent à titre principal une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestations de services et qui n'emploient pas plus de cinq salariés » ;

- les coopératives ou groupements de producteurs² ;
- les structures déjà en activité souhaitant développer un nouveau service en lien avec l'approvisionnement des cantines scolaires ;
- les porteurs de projet en phase de création d'activité.

Les candidats doivent être implantés ou avoir un projet d'implantation **dans l'une des communes pilotes du projet TAVIVAT ou dans un périmètre géographique de proximité**, permettant d'assurer, dans des conditions logistiques satisfaisantes, la transformation, la livraison et le suivi des prestations auprès des communes concernées (la proximité géographique fait partie des critères de notation).

Aucune expérience préalable en réponse aux marchés publics n'est exigée. Le projet TAVIVAT vise notamment à permettre aux porteurs de projet de s'inspirer de l'expérience d'un opérateur déjà engagé dans ce type d'activité, d'échanger sur les difficultés rencontrées et de bénéficier de conseils pratiques pour développer leur propre modèle.

2 - Contexte et objectifs

Le projet TAVIVAT vise à renforcer la filière des vivriers locaux (taro, tarua, manioc, patate douce, 'uru, banane, fe'i, etc.) en encourageant des unités de transformation proches des bassins de production afin de :

- Développer une offre alimentaire locale transformée adaptée à la restauration collective ;
- Favoriser les circuits courts entre producteurs, transformateurs et communes ;
- Créer et sécuriser des emplois locaux ;
- Accompagner la structuration des acteurs de la filière vivrière (groupements, coopératives, entreprises individuelles) capables de répondre à des marchés publics locaux ;
- Tester des modèles répliquables sur d'autres communes.

Le rôle du maillon de transformation est de servir d'intermédiaire économique entre les producteurs agricoles et les acheteurs publics. Il assurera les achats des productions agricoles locales en ayant la trésorerie suffisante, devra s'adapter au besoin de la restauration scolaire, transformer les produits bruts, répondre aux marchés publics, stocker et livrer les produits.

3 - Prérequis et conditions d'admissibilité

Pour candidater, les candidats doivent remplir les conditions minimales suivantes :

² Une société coopérative, un groupement de producteurs agricoles agréé au sens de la délibération 92-219 AT du 22/12/1992, une structure collective de producteurs (coopérative, syndicat ou association) reconnue et agréée par le Conseil des ministres, ayant pour objet d'organiser la production et la mise en marché des produits agricoles ;

- Être une personne physique ou morale (association, coopérative, entreprise) juridiquement constituée et en règle vis-à-vis des obligations fiscales et sociales ;
- Ne pas être en liquidation judiciaire, ni faire l'objet d'une interdiction de soumissionner ;
- Disposer d'un local de production adapté ou s'engager à rendre opérationnel le local sous un an à partir de la date de notification du candidat (suivant les règles de l'urbanisme et d'hygiène) ;
- Disposer ou s'engager à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- S'engager par écrit à prioriser l'approvisionnement des cantines scolaires de la commune pilote dont il est issu selon les modalités définies dans une convention qui sera passée entre la DAG, la SARL Hotu Fenua et le candidat retenu ;
- S'engager à ce que les produits commercialisés dans le cadre du projet accompagné soient majoritairement élaborés à partir de matières premières agricoles produites en Polynésie française, et en particulier de produits vivriers locaux.

4 – Accompagnement proposé aux porteurs de projet sélectionnés

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement reposant principalement sur le partage d'expérience, de méthodes de travail et d'outils développés par un opérateur exerçant déjà une activité de maillon intermédiaire entre les producteurs agricoles et la restauration collective.

Cet accompagnement vise à permettre aux porteurs de projet de mieux appréhender les enjeux opérationnels liés à cette activité, notamment en matière d'approvisionnement auprès des producteurs, d'organisation logistique, de gestion de trésorerie, de commercialisation auprès des collectivités et de structuration de leur activité.

L'accompagnement proposé constitue un dispositif de partage d'expérience et d'échanges de bonnes pratiques. Il ne constitue pas une prestation de conseil juridique, comptable, fiscal ou réglementaire et ne se substitue pas aux organismes ou services compétents dans ces domaines.

L'accompagnement proposé constitue une aide à la structuration du projet. Il ne vaut ni garantie de financement, ni garantie de chiffre d'affaires, ni engagement d'achat de la part de la direction de l'agriculture ou du prestataire Nicky VERGNHES ou de la commune pilote.

Échéancier du programme d'accompagnement :

- Lancement de l'appel à candidature : 22 juin 2026
- Période de consultation (1 mois)
- Analyse et sélection / Notification des résultats : début août 2026
- Préparation et rassemblement sur Tahiti : du 7 Septembre au 11 septembre 2026
- Période de suivi continue : septembre 2026 – mai 2028

Phase 1 — Regroupement à Tahiti :

Les porteurs de projet participeront à une session de quatre jours organisés à Tahiti. Cette phase vise à revisiter les fondamentaux du projet, du cadre administratif, à partager les bonnes pratiques observées en matière d'hygiène, de qualité et de traçabilité et orienter les porteurs de projet vers les organismes compétents pour toute question réglementaire et à démontrer des pratiques techniques de transformation mises en œuvre en conditions réelles et reproductibles dans leurs contextes locaux. Elle inclura des ateliers pratiques, des études de cas et des sessions d'échange visant à harmoniser les méthodes de production, de conditionnement et de traçabilité. À l'issue de cette session, une feuille de route opérationnelle sera élaborée conjointement, définissant les étapes clés et indicateurs nécessaires à la bonne réalisation des missions TAVIVAT.

Ce séminaire de lancement à Tahiti réunissant l'ensemble des porteurs de projet sélectionnés aura pour vocation de :

- Comprendre le rôle et les missions du maillon intermédiaire ;
- Bénéficier du retour d'expérience d'un opérateur déjà en activité ;
- Appréhender les enjeux de gestion économique, de trésorerie et de logistique ;
- Comprendre les modalités de réponse aux marchés publics de denrées alimentaires ;
- Échanger avec les autres porteurs de projet du dispositif.

Le candidat devra s'assurer d'être disponible aux dates du séminaire.

Phase 2 — Suivi et accompagnement opérationnel :

Le prestataire de la DAG, la SARL Hotu Fenua dirigée par Nicky Vergnhes, assurera un suivi mensuel prévu avec chaque porteur. Ce suivi comprendra des points d'étape mensuel, un partage de retours d'expérience et d'enseignements pratiques adaptés aux problématiques rencontrées par le porteur de projet à chaque étape clé, notamment concernant l'organisation logistique, la structuration économique, la construction d'un réseau d'agriculteurs, etc. L'accompagnement se déroulera sur environ un an à la suite du séminaire.

L'accompagnement individuel pendant la phase de démarrage de l'activité jusqu'à décembre 2027 comprendra :

- un suivi régulier à distance ;
- des conseils personnalisés sur l'organisation de l'activité ;
- un appui à la structuration des relations avec les producteurs ;
- un accompagnement à propos de la trésorerie, de la tarification et de la rentabilité ;
- un partage d'expérience sur les modalités de réponse aux marchés publics et les difficultés couramment rencontrées ;
- un appui à l'organisation logistique, au stockage, à la livraison et à la qualité des produits.

Des échanges réguliers avec les autres maillons intermédiaires accompagnés sont également prévus afin de favoriser la résolution des difficultés rencontrées et le partage d'expériences.

Lorsque cela sera nécessaire, des déplacements du prestataire dans les communes pilotes pourront être réalisés afin d'apporter un appui technique complémentaire directement sur site conformément au marché passé entre la DAG et le prestataire.

5 - Mode de passation et cadre juridique : appel public à candidature

La DAG sélectionnera les porteurs de projet sur la base de cet appel à candidatures selon les modalités décrites dans le présent document.

6 - Dossiers et justificatifs à fournir par les candidats

6.1 Restrictions d'admissibilité

Sont exclus :

- les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire,
- Les personnes condamnées pour faits incompatibles,
- Les personnes ne respectant pas leurs obligations fiscales et sociales.

6.2 Dossier administratif (pièces minimales)

Pour les personnes physiques :

- Fiche descriptive pour personnes physiques (Annexe 1) dûment complétée, datée et signée
- Pièce d'identité de la personne physique
- Déclaration sur l'honneur de régularité fiscale et sociale (Annexe 3)

Pour les personnes morales :

- Fiche structure pour personnes morales (Annexe 2) dûment complétée, datée et signée
- Pièce d'identité du représentant légal de la structure
- Déclaration sur l'honneur de régularité fiscale et sociale (Annexe 3)

Les candidats dont le dossier de candidature est incomplet se verront accordés cinq (5) jours ouvrés pour le régulariser. Si, à l'échéance de ce délai, le dossier de candidature est incomplet, le candidat ne pourra être retenu.

6.3 Dossier technique

Le dossier technique doit démontrer la capacité du candidat à démarrer et pérenniser l'activité. Il est constitué d'un cadre de réponse fourni en complément du présent AAC et peut être complété de tout justificatif que le candidat jugera utile de fournir. Il est demandé au candidat de **compléter la totalité du cadre de réponse** fourni, notamment en répondant à chaque question, et en cochant les cases vous concernant.

Tout dossier technique incomplet sera analysé, mais le candidat s'expose à la note de 0 concernant les critères non renseignés. Il est ainsi demandé aux candidats de veiller à remplir la totalité du cadre de réponse.

7 - Modalités de remise des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature, établis en langue française et en un exemplaire original, seront adressés dans une enveloppe fermée à :

DIRECTION DE L'AGRICULTURE 500, rue Tuterai Tane — BP 100 — 98713 Papeete — TAHITI

La mention suivante devra figurer sur l'enveloppe :

**Appel à candidature TAVIVAT POUR LA SÉLECTION DE PORTEURS DE PROJET EN
AGRO-TRANSFORMATION, MAILLONS INTERMÉDIAIRES ENTRE LA PRODUCTION
AGRICOLE ET LA RESTAURATION COMMUNALE**

—
À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT

La date limite de remise des dossiers est fixée au 22/07/2026 avant 11h00 (heure de Tahiti). Les dossiers remis après la date et l'heure limites ou sous enveloppe non fermée seront rejetés. Les dossiers peuvent être remis en main propre contre récépissé ou envoyés par courrier recommandé avec preuve de réception (dans le cas d'un envoi postal, la preuve d'envoi du dossier devra intervenir avant la date limite de candidature).

Les candidats enverront également leur dossier au format électronique avant la date et l'heure limite de remise des offres aux adresses suivantes :

- Eunice CHÂTELAIN — eunice.chatelain@administration.gov.pf
- Margaux PERCHET — margaux.perchet@administration.gov.pf

8 - Critères de sélection et modalités de notation

8.1 Notation

Les candidatures complètes et conformes seront évaluées sur la base des critères suivants (total 100 points) :

- Compréhension du rôle de maillon intermédiaire et pertinence du modèle proposé (/20pts)
- Contribution aux objectifs du projet TAVIVAT (/10pts)
- Faisabilité du projet (/35pts)
- Expérience du candidat (/25pts)
- Modèle économique du projet (10/pts)

Catégorie	Critères de notation et descriptif associé	Barème	TOTAL
Compréhension du rôle de maillon intermédiaire et pertinence du modèle proposé	Localisation : localisation des locaux au sein d'une commune pilote.	0 pts – située en dehors de la commune pilote 5 pts – située au sein de la commune pilote	5
	Cohérence du projet présenté avec le rôle du « maillon de transformation » : - description du projet et clarté de la démarche, et perspectives long terme, - description des étapes de mise en œuvre, de production, articulation producteurs/communes, modalité d'approvisionnement.	0 pts - Le projet n'est pas présenté. 1 pts – Projet présenté n'est pas en accord avec le rôle de maillon intermédiaire 3 pts – Projet présenté en accord avec le rôle de maillon intermédiaire mais la présentation du projet manque de clarté ou est incomplète 5 pts - Projet présenté en accord avec le rôle de maillon intermédiaire, le fonctionnement présenté est clair et structuré : de l'approvisionnement à la vente. Les points seront ensuite multipliés par 2 pour donner une note sur 10.	10
	Besoin d'accompagnement identifié - Le candidat identifie la plus-value de cet accompagnement pour son projet ainsi que les bénéfices attendus	0 pts - Le besoin d'accompagnement n'est pas évoqué ou incohérent 3 pts – Le besoin d'accompagnement est présenté mais pas motivé 5 pts – Le besoin d'accompagnement est présenté et l'argumentation est claire et cohérente	5
Contribution aux objectifs du projet TAVIVAT	Inscription du projet présenté dans la dynamique du projet TAVIVAT : - Valorisation de produits locaux - Approvisionnement local de la restauration scolaire - Lien avec les communes pilotes	0 pts - Aucune contribution identifiable aux objectifs TAVIVAT. 1 pts - Contribution très limitée. 2 pts - Contribution partielle à la valorisation des produits locaux. 3 pts - Projet cohérent avec les objectifs TAVIVAT. 4 pts - Projet apportant une réelle plus-value pour les producteurs locaux et la restauration collective. 5 pts - Projet fortement structurant pour la filière vivrière locale et particulièrement aligné avec les objectifs TAVIVAT.	5
	Ancrage territorial du porteur de projet : - Capacité du porteur ou du projet à créer une	0 pts - Aucun lien démontré avec le territoire concerné. 1 pts - Présence récente ou faible connaissance du territoire.	5

	<p>activité pérenne dans le temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien du porteur avec les acteurs du territoire concerné (agriculteurs, communes, etc.) 	<p>2 pts - Quelques liens avec les producteurs ou acteurs locaux.</p> <p>3 pts - Bonne connaissance du territoire et de ses acteurs (producteurs, communes).</p> <p>4 pts - Réseau local déjà identifié et mobilisable.</p> <p>5 pts - Fort ancrage local avec partenariats ou collaborations démontrés.</p>	
Faisabilité du projet	<p>Moyens à disposition pour la transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atelier de production déjà en place ou à venir, - moyens de production (machines), - moyens logistiques (stockage, livraison, etc.) - moyens humains - mesures d'hygiènes, qualité, traçabilité et sécurité alimentaire envisagées ou mises en place 	<p>0 pts - Aucun élément ou informations insuffisantes pour apprécier la faisabilité du projet</p> <p>1 pts - Le projet présente des lacunes importantes concernant plusieurs moyens indispensables (local, équipements, personnel, logistique ou mesures d'hygiène).</p> <p>2 pts - Les principaux moyens sont évoqués mais demeurent insuffisamment décrits ou leur mobilisation apparaît très incertaine.</p> <p>3 pts - L'ensemble des moyens nécessaires est identifié mais plusieurs éléments restent à sécuriser et aucune solution concrète n'est présentée.</p> <p>4 pts - L'ensemble des moyens nécessaires est identifié. Certaines difficultés subsistent mais des solutions réalistes ou des démarches engagées sont présentées.</p> <p>5 pts - L'ensemble des moyens nécessaires est disponible ou leur mobilisation est clairement démontrée (local, équipements, organisation humaine, logistique et mesures d'hygiène). Le projet apparaît immédiatement opérationnel ou proche de l'être.</p> <p>Les points seront ensuite multipliés par 6 pour obtenir une note sur 30.</p>	30
	<p>Motivation du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motivation du candidat est présentée 	<p>0 pts - La motivation n'est pas présentée ou incohérente avec l'objet de l'appel à candidature</p> <p>3 pts - La motivation est présentée mais manque de cohérence avec l'objet de l'appel à candidature</p> <p>5 pts - La motivation est présentée et cohérente avec l'objet de l'appel à candidature</p>	5

<p>Expérience du candidat</p>	<p>Expériences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expériences en agro-transformation, - expériences autre : en exploitation agricole, gestion d'entreprise, commerce, ou autre domaine pertinent pour le rôle de maillon intermédiaire, - commercialisation de produits locaux déjà en cours ou passée avec des communes. 	<p>0 pts - Aucune expérience pertinente présentée. 1 pts - Pas d'expérience en agro-transformation 2 pts - Bases en agro-transformation mais peu d'expérience 3 pts - Expérience en agro-transformation et 1 autre expérience en lien avec le rôle de maillon intermédiaire 4 pts - Expérience en transformation et plusieurs autres expériences en lien avec le rôle de maillon intermédiaire mais pas d'expérience en commercialisation 5 pts - Expérience solide en transformation et plusieurs autres expériences en lien avec le rôle de maillon intermédiaire dont la commercialisation notamment avec des communes pour la restauration scolaire</p> <p>Les points seront ensuite multipliés par 5 pour obtenir une note sur 25.</p>	<p>25</p>
<p>Modèle économique du projet</p>	<p>Évaluation de la viabilité du plan de financement du projet pour répondre aux besoins de la restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capacité à financer le démarrage, - cohérence du modèle économique, - réalisme du plan de financement, - maîtrise des besoins en trésorerie, - pertinence du compte d'exploitation prévisionnel, - prix proposés pour d'éventuelles produits, - capacité à acheter les produits aux agriculteurs 	<p>0 pts - Aucun élément économique fourni. 1 pts - Certains éléments du modèle économique sont incomplets 2 pts - Hypothèses économiques toutes remplies mais peu crédibles 3 pts - Modèle économique globalement cohérent 4 pts - Modèle économique crédible et suffisamment détaillé 5 pts - Modèle économique particulièrement robuste et réaliste.</p> <p>Les points seront ensuite multipliés par 2 pour obtenir une note sur 10.</p>	<p>10</p>

8.2 - Nombre de candidats retenus

La direction de l'agriculture sélectionnera 10 candidats maximum.

Le local de transformation ou, à défaut, la structure candidate devra être implantée ou avoir un projet d'implantation dans l'une des communes pilotes du projet TAVIVAT ou dans un périmètre géographique de proximité. Ainsi :

- Le candidat doit indiquer la commune pilote pour laquelle il postule,
- Un candidat ne pourra pas se positionner sur plusieurs communes pilotes.

Les candidatures seront examinées au regard des critères de sélection définis au présent document. Une candidature pourra ne pas être retenue lorsque la qualité du projet, sa faisabilité technique, économique ou organisationnelle, ou encore les garanties apportées par le candidat seront jugées insuffisantes au regard des objectifs poursuivis.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs communes ne disposeraient d'aucune candidature présentant un niveau de qualité suffisant, la direction de l'agriculture pourra décider de ne pas attribuer de place pour la ou les communes concernées.

La direction de l'agriculture pourra également, lorsque plusieurs candidatures présentent un intérêt particulier pour le projet TAVIVAT et obtiennent une notation suffisante, retenir plusieurs porteurs de projet au sein d'une même commune, sous réserve des capacités d'accompagnement disponibles et de l'intérêt du projet pour le territoire concerné.

La sélection des candidats ne constitue pas un droit à être retenu et la direction de l'agriculture se réserve la possibilité de déclarer tout ou partie de l'appel à candidatures sans suite pour motif d'intérêt général.

8.3 Égalité et départage

En cas d'égalité de points, la DAG pourra organiser un entretien permettant d'apprécier la motivation, la maturité du projet et la capacité du candidat à s'inscrire dans la démarche TAVIVAT.

Une note complémentaire sur 10 points pourra être attribuée à l'issue de cet entretien.

8.4 - Abandon du projet

En cas de renoncement d'un candidat retenu avant signature de la convention le liant à la direction de l'agriculture, cette dernière pourra :

- Attribuer la place à un autre candidat,
- Relancer l'appel à candidature,
- Laisser la place vacante.

En cas d'informations manifestement inexactes ou trompeuses ayant influencé la décision de sélection, la DAG pourra mettre fin à la convention d'accompagnement conclue avec le candidat retenu.

11 - Traitement des données personnelles

Les données recueillies seront traitées par la DAG pour la gestion de la procédure de sélection et de l'exécution des conventions. Elles seront conservées et utilisées conformément à la réglementation en vigueur. Les candidats disposent des droits d'accès, de rectification et, dans les conditions prévues, de suppression ou d'opposition.

Renseignements complémentaires et retrait du dossier Pour obtenir le dossier complet (document unique + annexes + modèles de fiches) et poser des questions, contacter :

- Eunice CHÂTELAIN — eunice.chatelain@administration.gov.pf
- Margaux PERCHET — margaux.perchet@administration.gov.pf

Fait à Pirae,**2.2 JUIN 2026**.....

Directeur de l'agriculture par interim



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by the name 'ERÔME LECERF'.

Jérôme LECERF

Jean-Michel WAN BUN TSEUNG

**Responsable de programmes,
chargé du suivi opérationnel**

9 – Engagements du porteur de projet sélectionné

Le porteur de projet retenu s'engage, à compter de la notification de sélection, à respecter les obligations suivantes :

- Le candidat désigne, dès le dépôt de sa candidature, une personne référente qui bénéficiera de l'accompagnement technique proposé dans le cadre du projet TAVIVAT. Cette personne devra être directement impliquée dans la mise en œuvre opérationnelle de l'activité de transformation, de conditionnement, de commercialisation ou de gestion du maillon intermédiaire. Elle ne devra pas nécessairement être le représentant légal de la structure. Le référent désigné participera aux regroupements, formations et actions de suivi prévus dans le cadre du dispositif. Son remplacement en cours d'accompagnement devra être préalablement validé par la DAG et demeurer exceptionnel ;
- Fournir tout justificatif demandé par la DAG avant ou pendant la durée du conventionnement du candidat, permettant de justifier les informations présentées dans le cadre de réponse ;
- Participer obligatoirement aux regroupements organisés à Tahiti, du 07 au 11 septembre inclus ;
- Se rendre disponible aux dates indiquées et assister à l'intégralité des sessions de suivi, sauf empêchement majeur dûment justifié et accepté par la DAG ;
- Respecter et se conformer au dispositif d'accompagnement et de suivi technique mis en œuvre par la DAG pour une durée d'environ un an à compter de la notification ;
- Maintenir une communication régulière avec le prestataire et la DAG, participer aux points de suivi mensuels et coopérer pleinement aux contrôles visant à vérifier le respect des exigences sanitaires, techniques et contractuelles ;
- S'engager à développer une activité contribuant à la valorisation des productions agricoles locales et à l'approvisionnement de la restauration collective, conformément aux objectifs du projet TAVIVAT. Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les compétences, méthodes et outils acquis dans le cadre de l'accompagnement afin d'exercer durablement une activité de maillon intermédiaire entre les producteurs agricoles et les acheteurs publics ou privés du territoire dont la restauration scolaire ;
- Informer sans délai la DAG de toute difficulté susceptible de compromettre la poursuite du projet ou l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de l'accompagnement.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner des mesures contractuelles prévues dans la convention, pouvant aller jusqu'à la suspension de l'accompagnement, et la résiliation de la convention.

10 – Visite de site et vérification des capacités

La DAG se réserve le droit de procéder à toute visite des locaux, équipements ou installations déclarés par les candidats afin de vérifier la réalité des moyens présentés.

Annexe 1 : Fiche descriptive personne physique

A – Objet de l’appel à candidature

POUR LA SÉLECTION DE PORTEURS DE PROJET EN AGRO-TRANSFORMATION, MAILLONS INTERMÉDIAIRES ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA RESTAURATION COMMUNALE, DANS LE CADRE DU PROJET TAVIVAT (10 COMMUNES PILOTES)

B – Coordonnées du candidat à l’accompagnement proposé

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Téléphone / vini :

Adresse mail :

Situation / activité(s) professionnelle(s) :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date

Signature

Annexe 2 : Fiche descriptive personne morale

A – Objet de l’appel à candidature

POUR LA SÉLECTION DE PORTEURS DE PROJET EN AGRO-TRANSFORMATION, MAILLONS INTERMÉDIAIRES ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA RESTAURATION COMMUNALE, DANS LE CADRE DU PROJET TAVIVAT (10 COMMUNES PILOTES)

B – Présentation de la structure candidate

- **Nom commercial et dénomination sociale de la structure candidate :**

- **Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :**

- **Coordonnées de la structure candidate :**

Adresse géographique de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

Adresse géographique du siège (si différent) :

Adresse postale du siège (si différent) :

Téléphone / vini :

Adresse mail :

Nombre de membres / adhérents / associés :

- **Forme juridique** (SA, SARL, EURL, SCA, SNC, association, Coopérative, etc.) :

- **Identification du représentant légal :**

Nom et prénom :

Statut dans l'organisme :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone / vini :

Email :

Situation professionnelle :

C - Identification du bénéficiaire de l'accompagnement (si différent du représentant légal) :

Nom et prénom :

Statut dans l'organisme :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone / vini :

Email :

Poste ou mission au sein de la structure :

Nom, prénom et qualité du signataire **Lieu et date de signature** **Signature**

Annexe 3 : Modèle de déclaration sur l'honneur de régularité fiscale et sociale

Appel à candidatures pour la sélection de porteurs de projet en agro-transformation, maillons intermédiaires entre la production agricole et la restauration communale, dans le cadre du projet TAVIVAT (10 communes pilotes)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicilié(e) à :

Agissant :

- en mon nom propre (personne physique)
- en qualité de représentant légal de la structure :

Déclare sur l'honneur que :

1. Je suis à jour de mes obligations fiscales et sociales à la date de signature de la présente déclaration ;
2. Je ne fais l'objet d'aucune procédure de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité ;
3. Je ne fais l'objet d'aucune interdiction de gérer ou d'exercer une activité commerciale ;
4. Les renseignements et documents transmis dans le cadre du présent appel à candidatures sont exacts et sincères ;
5. Je m'engage, en cas de sélection, à fournir à la direction de l'agriculture tout document justificatif permettant de vérifier les déclarations ci-dessus.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner le rejet de ma candidature ou, si la convention a déjà été signée, sa résiliation.

Fait à

Le

Signature